L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 25 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, n 24 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens imprimées et coupées depuis 25c le mille. 1a mars—1 an

DEMANDES.

ON demande un commis connaissant le Dry Goods du détail. S'adresser encoignure Ste Anne et Chartres, Jackson Store. On exige de bonnes références. 23 août—

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Jardinier fleuriste ou potager recommandable sous tous les rapports, désire s'employer en ville ou à la campagne. Il traitrait les vaches aussi. S'adresser Emile Minoutlek, 174 rue des Ursulines. 1d août—71

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Anna Mary Deisler, veuve de George Jacob Yost.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 33,018—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Christina Krob, veuve de Frederick Yost, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

25 août—25 30—3sept

Succession de Bernhard Zerwes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,629—Division C.—Attendu que Margareth Zerwes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernhard Zerwes, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 août—22 27 30

Succession de James Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,148—Division F.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William Richardson, exécuteur testamentaire datif, dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 août—22 27 30

Succession de Christoph Rahderf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,635—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Broch [illegible], exécuteur testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 août—20 25 29

Succession de Carmelo Barone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,588—Division B—Attendu que Santo Barone a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Carmelo Barone, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 août—15 20 23

Succession de Conrad Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,649—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Anna Maria Mess, veuve de Conrad Stumpf, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 août—15 20 23

Succession de Mme Harriet Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,106—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Hattie W. Thomas, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 août—15 20 23

Succession de George A. Oakes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,852—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Oakes, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 août—14 21 25

Succession de Joshua M. Johnson

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,191—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Max. Kennison et A. P. Tomaselle, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

15 août—15 20 25

Succession de Peter Arbanese alias Pietro Arbanesi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,502—Division C.—Attendu que Mme Marie Balestere veuve de Peter Arbanese alias Pietro Arbanesi, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Arbanese alias Pietro Arbanese, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 août—14 19 23

Succession de Mme Margaret W. McComb, veuve de Henry J. Gaillet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,817—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Franklin B. Parkinson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

14 août—14 19 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Aug. Herman vs. Chas. J. Johnson.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 19,647—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une mule grise (estropiée).

Saisi dans l'affaire susdite intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

18 août—18 23 29

Louis Brandt vs. M. Hoss.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No 19,483—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un cheval bai.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

18 août—18 23 29

Gulf States Land and Improvement Company vs Vve Rosalie Albert.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—Nos 19,942.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 66 rue Cypress entre Clara et Magnolia le LUNDI, 31 août 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de groceries d'après un inventaire enregistré en mon bureau saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

20 août—20 25 31

New Orleans Brewing Association.

Peter Blaise, Président; H. P. Dielmann, Vice-Président; Ernest Praget, Secrétaire.

BUREAUX:

No 194 RUE COMMUNE,

NOUVELLE-ORLEANS.

21 août—1 an

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LA 24 AOUT—CLASSE No 299

Tirage de 4 heures P. M.

30	65	27	4	61	67	69	45	34	64	44	54

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et simultanément dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature. Ce 24 août 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

[signatures]

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 8 SEPT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à ... $1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer des listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs. DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,068.

EN vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 septembre 1891, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:

1o Dix certains carrés de terre situés et étant dans le Troisième District de cette ville, désignés respectivement par les numéros Cinq cent quatre-vingt-onze [591], Six cent soixante-sept [667], Sept cent vingt [720], Huit cent un [801], Huit cent cinquante-quatre [854], Neuf cent quarante-deux [942], Neuf cent quatre-vingt-quinze [995], Mille quatre-vingt-neuf [1089], Onze cent quarante-trois [1143], Douze cent trente-neuf [1239] et une portion de terre faisant partie du carré désigné par le No Douze cent quatre-vingt-dix-sept [1297] borné et décrit comme suit, savoir:

Le carré No 591 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Villeré et Robertson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, quatre pouces et six lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Villeré et Robertson.

Le carré No 667 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Robertson et Claiborne, et est divisé en dix-neuf terrains et numérotés de un à dix-neuf, les deux inclus, et mesurant deux cent trente pieds, trois pouces de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky sur deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Robertson et Claiborne.

Le carré No 720 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Claiborne et Derbigny, et est divisé en vingt-six terrains numérotés de un à vingt-six, les deux compris, et mesurant trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky; deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Claiborne et Derbigny.

Le carré No 801 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Derbigny et Solidelle, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Derbigny et Solidelle.

Le carré No 854 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Solidelle et Joséphine et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesurant trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Solidelle.

Le carré No 942 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Joséphine et Célestine, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Joséphine et Célestine.

Le carré No 995 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Célestine et Génie, et est composé de et divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces, cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Célestine et Génie.

Le carré No 1089 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Génie et Johnson, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux compris, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et cent [illegible] pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Génie et Johnson.

Le carré No 1143 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Johnson et Force, et est divisé en vingt-huit terrains numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent [illegible] pieds, trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Johnson et Force.

Le carré No 1239 est borné par les rues Pologne, Kentucky, Force et Vertu, et est divisé en vingt-huit terrains, numérotés de un à vingt-huit, les deux inclus, et mesure trois cent quarante-un pieds, deux pouces, et cinq lignes de façade sur chacune des rues Pologne et Kentucky, et deux cent soixante-sept pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Force et Vertu, et tout ce morceau de terre formant partie du carré No 1297, qui est borné par les rues Pologne, Kentucky, Vertu et Dubonde; le dit morceau de terre étant composé de vingt-trois terrains désignés par les numéros de un à vingt-trois, [illegible] les deux inclus, mesurant ensemble [illegible] pieds deux pouces et cinq lignes de façade sur la rue Pologne, deux cent quatre-vingt-quinze pieds, [illegible] pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Dubonde; le tout moins n'importe quelle partie [illegible] pour l'élargissement de la rue Pologne [illegible].

2o Le certain morceau de terre situé et étant dans le dit Troisième District de cette ville et décrit comme suit, savoir:—Un certain terrain dans le carré No 890, lequel est borné par les rues Kentucky, Mathilde, Villeré et Robertson; le dit morceau de terre [illegible] façade sur la rue Kentucky.

[illegible]

Termes et conditions.—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de $1,050 00 et intérêt [illegible], et le surplus [illegible] payable à douze mois [illegible]; $1,050 payable le 15 avril 1892; $1,050 payable le 15 octobre 1893; $1,050 payable le 15 avril 1894; $1,050 payable le 15 octobre 1894; $1,050 payable le 15 avril 1895; et les frais et dépens [illegible] du procès et de la vente.

L'acquéreur également assumera le paiement d'une somme égale à son enchère de 45 bons de la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 14 avril 1889, payables six ans après date [illegible] de la somme de $500 chacun, le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 août—24 31—7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Annonciation et Première (borné par les rues Deuxième et Chippewa.)

Mme Veuve Gertrude Hammel vs Wm F. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,305.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro soixante-dix-sept, lequel est borné par les rues Première, Annonciation, Deuxième et Chippewa, désigné comme lot No 23 et mesure vingt-cinq pieds, quatre pouces de face à la rue Annonciation, même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds trois pouces et cinq lignes sur le côté le divisant du lot No vingt-deux et cent vingt-trois pieds dix pouces et trois lignes de profondeur et façade à la rue Première, le dit lot formant le coin des rues Annonciation et Première.

Etant la même propriété acquise par le défendeur par achat de la succession de Maria S. Brown, d'après acte fait pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le 5 octobre 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans

24 août—24 31—7 14 21 28 sept—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Miro (dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Dumaine et Galvez).

Victor Roulet vs François P. Marihe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,400—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Miro, Dumaine et Galvez, mesurant trente-deux pieds, huit pouces et quatre lignes de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur de cent neuf pieds et de face à la rue Miro, le tout pieds ou moins.

Titre enregistré au Bureau de Transfert, livre 134, folio 391.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

27 juil—27—août 3 10 17 24 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Citoyens de la Louisiane données en nantissement et attachées aux dites propriétés. Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions.

Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, savoir: la somme de dix-sept mille sept cent vingt sept dollars, les contributions sur neuf cent trente-trois actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1876; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre cent soixante-six dollars cinquante cents du 1er décembre 1877, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent soixante-six dollars chacune; l'intérêt devant se supputer sur chaque annuité du jour de la demande. Les demandes étant faites le 1er décembre de chaque année de 1881 à 1889, inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le reliquat de la dette du fonds-capital hypothéqué non dû encore, mais pouvant être demandée en vertu de la charte et des lois relatives à la Banque des Citoyens, n'étant dû la somme de soixante sept mille, cent soixante-deux dollars. Il assumera aussi toutes actions, toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des lois; le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

22 août—22 29—sept 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur et améliorées dans les Deuxième et Troisième Districts.

Mme Mathilde Charles, Veuve de Jacques Braudin vs. Henry Forschler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 19 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1o **Deux certains lots de terre contigus,** situés dans le Faubourg Franklin, dans le troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Mandeville, Espagne et Prosper, lesquels dits lots sont désignés par les Nos Un et Vingt-Quatre de l'îlet No 65, sur un plan fait par L. Surgi, le 29 mars 1858, déposé à l'étude de L. Féraud alors notaire en cette ville, conformément au dit plan les dits lots de terre mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Mandeville et mesure trente-cinq pieds une ligne de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes et face à la rue Claiborne. Le lot No 24 mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Mandeville sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds six pouces et trois lignes entre lignes parallèles, le tout au pied américain; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits deux lots, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Joseph Schegg par acte passé pardevant André D. Doriocourt, notaire le 18 février 1870, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 97, folio 195.

2o **Un certain lot de terre,** ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Toutl, Hôpital et Miro, désigné par le No 17 sur un plan fait par L. Bringier, le 1er mars 1843 et annexé à un acte du 3 juin 1844, pardevant C. Pollock, ancien notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Quartier et Miro et mesure trente pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et de face à la rue Miro. Etant la même propriété acquise par le défendeur de Louis Amédée Barjac, par acte passé pardevant André D. Doriocourt, notaire, le 2 septembre 1880, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 317.

3o **Un certain lot de terre** situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Miro et Toutl, étant une partie du lot No 17, sur un plan de Bringier, du 4 novembre 1843, annexé à un acte en date du 3 juin 1844, pardevant C. Pollock ancien notaire en cette ville; le dit lot ayant une façade de trente pieds sur la rue Quartier, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de la succession Ignace Fernandez, par acte passé pardevant Théodule Buisson, notaire, le 9 octobre 1877, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 111, folio 625.

Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 août—19 26—sept 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace, incluant bouilloires, machines dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vizard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,579.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, et tout l'outillage qui se trouve sur les dits terrains, y compris bouilloires, machines, appareils et tous autres objets faisant partie de la fabrique de glace située dans le Premier District, carré borné par les rues Fulton, Notre Dame, Front et Julia désignés comme terrains 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan conforme au plan de J. A. Beard du 12 janvier 1852, et déposé en l'étude de H. B. Cenas ancien notaire, lesquels terrains mesurent d'après le dit plan comme suit:

Le terrain No 5 mesure environ vingt quatre pieds huit pouces et quatre lignes de façade sur la rue Fulton [illegible] cent vingt-deux pieds, six pouces et sept lignes [illegible].

Le terrain No 6 mesure environ vingt-quatre pieds, huit pouces et trois lignes de façade rues Fulton et Front, et cent vingt-deux pieds onze pouces et deux lignes [illegible].

[illegible]

Termes et conditions: Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du demandeur [illegible].

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme P. A. Siglère, femme de P. N. Siglère, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 33,320.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois terrains situés dans la 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 6 janvier 1848 et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 109, lesdits terrains étant dans le carré borné par la rue St-Paul, maintenant Sud Franklin, Julie et Saint-Pierre, maintenant Sud Liberté, Girod, et ayant, mesure américaine, vingt-cinq pieds de façade rue Julie sur quatre-vingt-onze pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et ce qui y appartient, droits, privilèges, et autres terrains, sans exception. Ensemble avec cinquante-cinq actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, données en nantissement et attachées à la dite propriété. Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit $1 100, 1-montant des contributions sur lesdites actions, avec huit pour cent par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1882, et 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du fonds-capital hypothécaire non dû mais pouvant être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque, savoir: la somme de $3,850 et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et des dits lois et le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication—comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 août—25—sept 1 8 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

des. A. Dare vs Philip Kassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,600—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges et dépendances et appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, ancien Philippa, et Delord, anciennement Tri ton Waly désigné comme lot No 56, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, le 3me jour d'septembre 1823, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds de façade sur la rue Delord, anciennement Triton Walk, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et face à une allée dans le fond.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de Jacob Kassel, par acte passé pardevant J. Kerr, notaire le 15 juillet 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 août—25—sept 1 8 15 22 26

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rémunératrice

Au coin des rues St Louis et Roman, deux corps de logis.

Rue Roman, entre St-Louis et Toulouse, deux corps de logis.

Rue Perdido, entre Galvez et Johnson, cottage à distance de la rue.

Succession de Marie Coyne.

No 33,330—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau: No 8 1/2 rue Carondelet, SAMEDI, 29 août 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, sous la rotonde de l'Hôtel St-Charles,** rue St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 juillet 1891, pour le compte de la susdite succession, la propriété de valeur ci-après décrite:

1o Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, carré dans l'îlet borné par les rues St. Louis, Roman, Toulouse et Derbigny et Roman, désigné par le lot No 1-A sur un plan de A. Castaing, voyer, daté du 14 juillet 1891, d'après quel plan le dit lot mesure 20 pieds de façade sur la rue St-Louis par 34 pieds de profondeur, formant le coin des rues Roman et St-Louis.

Les améliorations consistent en une maison de deux étages, ayant six chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

2o Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **St-Louis, Roman, Derbigny et Toulouse,** le dit lot de terre mesurant suivant un plan de Arnaud, voyer, en date du 24 juillet 1891, d'après quel plan le dit lot mesure 21 pieds 5 pouces de façade rue Roman, sur 34 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une bâtisse double en bois, dont une partie ayant quatre chambres, citerne, etc.

3o Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Galvez, Perdido, Johnson et Gravier.** Le dit terrain mesure 30 pieds de face à la rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à distance de la rue, ayant deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Et

En vertu du même ordre et le même jour ci-dessus, il sera vendu sur les lieux, au coin des rues St-Louis et Toulouse, à dix heures du matin, tous les meubles qui s'y trouvent.

Termes—Pour les immeubles, un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt depuis la vente jusqu'au paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront les taxes de l'année 1891 en sus du paiement des dites propriétés. Pour les meubles, comptant au moment de la vente.

Actes de vente devant le notaire de l'acquéreur, à ses frais. Actes de vente pardevant Michael Griffin, notaire.

25 juillet—25—1 8 15 22 29 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage

dans le Cinquième District (anciennement Alger).

Succession de John Zinc.

No 33,187—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: No 8 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 29 août 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 juillet 1891, pour le compte de la dite succession—

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 151, borné par les rues **Madison, Homer, Jackson et Monroe,** mesurant, suivant un plan ou l'étude de Wm. H. Seymour, en date du 6 mars 1880, 57 pieds 10 pouces plus ou moins de face à la rue Homer sur 94 pieds de profondeur, étant la totalité du lot original No 13 du dit îlet et une portion du lot No 14. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant quatre chambres, etc., etc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 juil—25 août 1 8 15 22 29

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months 75 cents.

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sérieux et constant, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison possible quand le souffrant n'est pas d'un âge très avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies.—Bouteille de 6 onces 60 sous.

"Rue St-Pierre, 134, près Rempart"

E. Marquez & Co. et als vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,349—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par A. Bonnecaze et Paul Bellocq Co., syndics provisoires de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

22 août—22 27 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Un beau et complet stock de Bottes et Souliers.

PAR HENRY STERN & CO., encanteurs, le MARDI, 25 août 1891, à leur salle d'encan, No 80 rue Canal commençant à midi, sera vendu sans limite ni réserve—

Un très grand assortiment de Bottes et Souliers convenables pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 25 août—

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente provisoire de syndic.

Beaux meubles neufs assortis.

James C. Monroe vs ses Créanciers.

No 33,281—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — LUNDI, 31 août 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour Division B, daté le 17 août 1891 siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division E, maintenant absent en congé, au local No 125, Sud Rampart, entre Perdido et Poydras. Le contenu du magasin de meubles, consistant d'ameublements nouveaux et jolis pour salon, chambre à coucher, salle à manger.

Le fonds est nouveau et assorti.
Conditions—Comptant avant livraison.

18 août—18 19 20 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

UNE OCCASION

—POUR LE—

Petit capitaliste et le "Home Seeker" en placements rémunérateurs de magasin et Résidence royautés.

Cottages simples et doubles,

Magasins et résidences doubles à deux étages.

Terrains pour y bâtir

Aux coins des rues Lafayette et Clara, Cypress et Clara

—ET—

Rues Claiborne et Cypress

—ET—

Un demi carré de terre dans le Sixième District, en vogue.

WILLIAM LEE

VS

SES CRÉANCIERS.

No 33,177.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour Division "B," siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, actuellement absent en congé, en date du 13 août 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

1o **Le magasin avec résidence double en bois à deux étages,** Nos 94 et 94 1/2 rue Cypress, coin nord-ouest de la rue Clara et le cottage double en bois Nos 201 et 201 1/2 rue Clara touchant à l'arrière. Les maisons à deux étages ont magasin et trois chambres au coin, et quatre chambres de l'autre côté, et citerne. Le cottage a quatre chambres et citerne. Les dites améliorations sont bâties sur un terrain dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Cypress, Lafayette, Clara et Willow, désigné par la lettre A sur un plan de Chas de l'Isle voyer, en date du 11 août 1891, et mesure 31 pieds 9 pouces de façade à la rue Cypress sur 96 pieds 11 pouces de profondeur, et de façade à la rue Clara [illegible] parallèles. Le cottage à l'usage d'un [illegible] largeur [illegible].

2o **Un résidence double en bois à deux étages** Nos 96 et 96 1/2 rue Cypress attenant et situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre B sur le dit plan de Chas. de l'Isle, et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3o **Un certain lot de terre** attenant et situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre C sur le dit plan de Chas. de l'Isle, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Cypress sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Ces propriétés rapportent $576 par an, et sont louées au mois.

4o **Le magasin et résidence double** en bois à un étage No 368 et 368 1/2 rue Lafayette, coin sud-ouest de Clara, situé dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Clara et Willow, consistant d'un magasin et de deux chambres d'un côté et de trois chambres de l'autre côté, avec cuisine et citerne, bâti sur un terrain désigné par la lettre D sur le dit plan mesurant 31 pieds 4 pouces à la face à la rue Lafayette, sur une profondeur de 96 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du fond. Se loue au mois au taux de $192 par an.

5o **Un cottage double en bois à un étage** Nos 370 et 370 1/2 rue Lafayette, attenant et situé dans le même district et îlet que la propriété susdite, ayant quatre chambres et cuisine, [illegible]. Le lot de terre est désigné par la lettre E sur le dit plan, et mesure 31 pieds 4 pouces de face à la rue Lafayette, sur 67 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot D, et 31 pieds 3 pouces sur la ligne du fond, se louant au taux de $192 par an.

6o **Le cottage double en bois à un étage** Nos 201 et 201 1/2 rue Clara, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, contenant quatre chambres, hangars et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre F sur le dit plan et mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Clara sur une première profondeur de 31 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Lafayette; et alors 3 pieds sur une ligne à angle droit avec la rue Cypress et ensuite une seconde profondeur de 31 pieds 3 pouces à la ligne du fond sur laquelle il a 32 pieds 3 pouces sur une profondeur de 96 pieds 10 pouces sur la ligne vers la rue Cypress dans le plus grand parti [illegible] 7 pouces sur une ligne à angle droit avec la rue Cypress, à une seconde profondeur de 31 pieds 2 pouces à la ligne du fond sur laquelle il a 3 pieds, le tout au taux de $96 par an. Toutes les propriétés ci-dessus sont très prospères, à proximité au grand commerce du nouveau Canal et du Mississippi Valley Railroad, garantissant de bons locataires en tout temps et une bonne clientèle pour le commerce de détail et des lignes des chars, marchés, églises et écoles.

7o **La résidence double en bois,** à deux étages Nos 196 et 198 rue Claiborne coin nord-ouest de la rue Cypress, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sud Claiborne, Sud Derbigny, Cypress et Lafayette, contenant quatre chambres et galerie de chaque côté et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur un plan de Chas de l'Isle, voyer, daté le 14 août 1891 et mesure 26 pieds de face à la rue Sud Claiborne, sur une profondeur et façade à la rue Cypress, entre lignes parallèles de 66 pieds 4 pouces, et forme le coin des dites rues. Louée au mois au taux de $120 par an. La rue Claiborne est une de nos plus larges avenues. La propriété est bien située pour le commerce de détail et de bons locataires, et près des lignes de chars.

8o **Un cottage en bois à un étage,** No 140 rue Cypress touchant dans le fond et dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus et spécialement décrite, ayant 4 chambres et cuve; le terrain est désigné par la lettre B d'après un plan de Chas. de l'Isle, et mesurant 59 pieds et 5 pouces de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 26 pieds, entre lignes parallèles; loué au mois au taux de 72 piastres par an: une jolie résidence pour un homme avec de petits moyens.

9o **Huit certains lots de terre** situés dans le Sixième District de cette ville, faisant plus d'une moitié d'îlet, No 103 borné par les rues St-George, Upperline Long et Valence, et désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, sur un plan dressé par F. J. Bathman, la 3 avril 1850, et déposé à l'étude de J. H. Van Dalsem, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 96 pieds 1 pouce d'un côté et 92 pieds 1 pouce sur l'autre côté. Le lot No 6 mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Upperline, 30 pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de 88 pieds 1 pouce et 1 ligne sur un côté et 92 pieds 1 pouce de profondeur de l'autre côté. Le lot No 7 mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Long, 54 pieds 1 pouce de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds sur un côté et 121 pieds de profondeur de l'autre côté et face à la rue Upperline et forme l'encoignure. Le lot No 8 mesure 30 pieds de face à la rue Long sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et les lots Nos 9, 10, 11 et 12 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Une bonne occasion pour vacherie; la rue Valence est coquillée et offre un bon placement.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans ou à un an, au gré des acquéreurs; la partie du crédit s'il y en a, doit être représentée par des billets d'acquéreurs garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des dits billets, et toutes les autres clauses de garantie dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets, et les acquéreurs payeront en sus de leurs enchères les taxes de 1891.

Les propriétés premièrement et secondement décrites sont vendues sujettes à une hypothèque de $2,000 en faveur du People's Homestead Association. L'acquéreur a le droit de déduire le dit montant de son enchère et de payer la balance au comptant, et les autres conditions ci-dessus.

Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 août—19 22 29—sept 5 12 19

VENTES A L'ENCAN

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLIS COTTAGES DOUBLES,

Nos 1325, 1327, 1329 et 1331 rue Magazine, coin N.-O. de la rue Dufossat. Bon emplacement pour les affaires.

MAGASIN ET RESIDENCE,

No 1315 rue Magazine, coin S.-O. de la rue Soniat.

—Et—

DEUX JOLIS COTTAGES SIMPLES,

Nos 103 et 105 rue Dufossat, entre les rues Magazine et Camp.

Dans une bonne localité du Sixième District, qui s'améliore sans cesse, convenables comme Résidence ou placement d'argent productif.

Succession de Mme Marie Rolle.

No 21,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 Sept., 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 10 mai 1891, signé le 15 mai 1891, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o **Le joli double cottage en bois** Nos 1329 et 1331 rue Magazine, coin nord-ouest de la rue Dufossat, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Camp, Soniat et Dufossat. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent et citerne de chaque côté, et une grande allée latérale du côté inférieur. Le terrain est désigné par la lettre C sur un plan de H. W. W. Reynolds ingénieur civil, en date de juillet 1891, et annexé à un acte passé pardevant W. O. Hart, notaire, sous la date du 14 juillet 1891, et mesure 34 pieds 8 pouces de façade rue Magazine sur 105 pieds de profondeur. Entre lignes parallèles et de façade rue Dufossat, formant le coin desdites deux rues. Loué au mois, au taux de $192 par an.

2o **Le beau cottage double en bois,** Nos 1325 et 1327 rue Magazine, se touchant, situés dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite. Il est bâti à distance de la rue et a 4 chambres, auvent, citerne et une grande allée de chaque côté donnant une parfaite ventilation. Le terrain est désigné par la lettre B, sur le susdit plan et mesure 40 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade rue Magazine, sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Loué au mois, au taux de $192 par an.

3o **L'excellent emplacement de commerce, magasin et résidence en bois,** No 1315 rue Magazine, coin S. O. de la rue Dufossat, situé dans le carré 28 du faubourg Avart, actuellement le carré 240, sixième district de cette ville, borné par les rues Magazine Camp, Soniat et Dufossat. Il y a deux terrains désignés par les Nos 7 et 8, se touchant l'un l'autre, mesurant respectivement comme suit: Le terrain No 7, 31 pieds; le terrain No 8 30 pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur chacun de 105 pieds entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Le dit terrain No 8 forme le coin des rues Magazine et Soniat et a une façade de 105 pieds rue Soniat, le tout d'après le plan de Wm Fotsheu, voyer déposé en l'étude de C. C. Ladrayère, ancien notaire de cette ville.

Les améliorations comprennent la maison de résidence double en bois, ayant magasin d'épiceries, 5 chambres, auvent, citerne et bâtisses de dépendance, vendue sujette à un bail de $250 par an pour 5 ans à partir du 15 avril 1889, avec privilège de 5 ans de plus à l'option du locataire.

4o **Le joli cottage simple en bois** No 105 rue Dufossat, situé dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite bâti à distance de la rue, et a 4 chambres, auvent, citerne, écurie et grande entrée de côté pour cheval, buggy et wagon. Le terrain est désigné par le No 21, mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. On peut aisément le louer $120 ou plus par an.

5o **Le joli petit cottage en bois,** No 103 rue Dufossat, adjacent la susdite propriété et dans les mêmes district et carré qu'elle, ayant 3 chambres, auvent et citerne. Le terrain est désigné par le No 22 et mesure 31 pieds de façade rue Dufossat, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Beaucoup de terrain pour amélioration.

Toute cette propriété est située dans une localité du Sixième District qui est en ce prenant de valeur. Il y a devant une ligne double de chemin de fer, et elle peut toujours être louée à de bons locataires, assurant un placement d'argent productif et avantageux. Pour l'homme cherchant une demeure dans un quartier paisible et respectable, où la propriété prend constamment de la valeur, il y trouvera tous les éléments tendant vers ce but.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans ou à 1 an, le tout à l'option des acquéreurs; la partie à crédit (s'il en est) sera représentée par les billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour le recouvrement des billets, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées au ou aux détenteurs des billets et les acquéreurs payant, en sus de leur enchère, les taxes de 1891.

Dix pour cent du prix d'achat seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais des acquéreurs.

22 août—22 29—5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAGASIN CENTRAL

—ET—

PROPRIETE DE RESIDENCE

MAGASIN EN BRIQUES A TROIS ETAGES.

No 94 rue Tchoupitoulas, entre les rues Lafayette et Girod.

Maison de résidence en bois à deux étages, No 109 rue Clio, entre les rues Magazine et Constance.

—ET—

Le cottage en bois à un étage,

No 349 rue du Camp, coin S. O. de la rue Erato.

Succession de Richard Charles.

No 50—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 septembre 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, en date du 10 août 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1o **Le magasin à trois étages en briques,** No 94 rue Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod. Le terrain est désigné par le No 14 et mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Tchoupitoulas; 104 pieds 2 lignes de profondeur sur la limite du côté de la rue Lafayette; 105 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 110; et 24 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne inférieure. A proximité de chemins de fer, d'institutions d'expédition et de tout commerce; peut être loué pour n'importe quel genre d'affaires.

2o **La résidence à deux étages en bois,** No 109 rue Clio au Calennié située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Clio ou Calennié, Calliope, Magazine et Constance, et a 8 corridors, huit chambres, cuisine, citerne, etc. Le dit terrain est désigné par la lettre A sur un plan annexé à un acte daté du 3 décembre 1842, passé pardevant H. B. Cenas, notaire, par le No 3, et mesure, au pied américain, plus ou moins 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Clio ou Calennié, sur 93 pieds et 11 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Louée au mois, au taux de $144 par an: à quelques minutes de marche du centre des affaires, d'un accès facile aux églises, écoles, marchés et lignes de chemins de fer.

3o **La bâtisse à un étage en bois,** No 349 rue du Camp, le coin sud-ouest de la rue Erato dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Camp ou Colisée, Prytanée, Erato et Thalie. Le terrain forme le coin des rues Camp ou Colisée et Erato, et mesure, au pied américain, 35 pieds de façade rue du Camp, ou Colisée, sur une profondeur et façade de 66 pieds rue Erato, et 78 pieds sur la ligne du côté de la rue Thalie, s'ouvrant sur une largeur de 47 pieds sur la ligne inférieure. Splendidement située pour une résidence ou un placement d'argent pour embellissement.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant; le reste à un ou deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur portant 8 pour cent par an d'intérêt à dater de l'adjudication jusqu'à paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour collecter les billets, et toutes les clauses usuelles de sécurité dans l'acte de vente. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au ou aux détenteurs des billets, et les acquéreurs assumant le paiement des taxes d'Etat de 1891, en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.

15 août—15 22 29—5 12 19 sept.

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BEAU COTTAGE EN BOIS.

—ET—

Bâtisse à deux étages à l'arrière.

No 398 rue Première,

Succession de John Huser.

No 33,414—Cour Civile de District.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau No 25 Commercial Place—SAMEDI, 29 août 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 juillet 1891 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Philip, Dryadès, et St-Denis, mesurant trente pieds de face à la rue Première, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-deux pieds et six pouces, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, le tout d'après le plan exposé à la bourse.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance à 1, ou 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et l'on exigera 10 pour cent comptant du prix à la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

31 juil—31—août 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence de valeur et de choix dans le Premier District.

248 rue Magazine, entre Delord et Poeyfarre.

PAR E. CURTIS—Real Estate Bureau, 65 et 67 rue Carondelet—E. Curtis, encanteur—SAMEDI, 12 septembre 1891, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 juin 1891, Dossier No 32,861, dans l'affaire de la succession de Charles Andersen, décédé à l'encan, il sera vendu:

Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Poeyfarre, Delord et Constance, désigné comme lot numéro [3] et sur un plan déposé pour référence en l'étude de A. Arnaud, comme plan No [7] sept. Le dit lot mesure 24 pieds 10 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 118 pieds 6 pouces entre lignes parallèles et borné dans le fond par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur en usage commun avec ce terrain et les autres.

Les améliorations consistent en une résidence en briques substantiellement bâtie, ayant deux étages avec sept chambres et deux chambres, avec hangar fermé dans le fond et une grande cuve neuve. Il y a un grand terrain de face pour planter des fleurs, arbres, etc.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un an à raison de 8 pour cent d'intérêt, avec les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera les taxes de ville et d'Etat de 1891 en sus du prix de son enchère sur la propriété.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9a-oût—9 août 12

PAR D. E. MORPHY.

Splendide magasin bien situé

et bâtisse à deux étages dans le fond couverts en ardoises, construits expressément pour le commerce de groceries.

No 28,890—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A.

Charles Drafargre vs. Ses Créanciers.

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, MERCREDI 2 septembre 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, à la requête de John R. Picton, syndic de l'insolvabilité ci-dessus, en vertu d'un jugement rendu et un ordre à lui adressé le 28 mai 1891 par l'Hon. Thos C. W. Ellis, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui appartenant, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Gaiennie, anciennement Barthélemy, Magazine, Calliope et Camp, formant le coin des rues Gaiennie et Magazine, et mesurant au pied anglais, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine sur 89 pieds 7 pouces et 8 lignes de profondeur et de face à la rue Gaiennie.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Henry L. Garland, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er août—1 8 15 22 29—2 sept

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Alger.

Cottages doubles et simples.

Succession de Mme Caroline Sophie Elizabeth Carstens, veuve en premières noces de Charles Beyer et femme décédée de Adam L. Hasting.

No 32,451—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 5 septembre 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division D, maintenant absent en congé, daté du 22 juillet 1891, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1o **Le beau cottage-résidence double,** Nos 37 et 37 1/2 rue Patterson, et grand lot s'étendant en travers de l'îlet et faisant face aussi à la rue Verret dans l'îlot entièrement borné par les rues Barthélemy et Lavergne [illegible]. Cinquième District de cette ville. [illegible] désigné par le No 2, d'après un [illegible] par C. W. Lewis, voyer [illegible] 1891, et mesure [illegible] pouces et 4 lignes de face [illegible] pieds 11 pouces [illegible].

2o **Le cottage simple en bois** sur la rue Chestnut dans le dit îlet [illegible] ayant 4 chambres dans la bâtisse principale et 2 chambres dans la bâtisse inférieure, citerne, écurie et [illegible]. Le terrain mesure [illegible] plan de A. Desmarais, voyer, attaché à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 22 décembre 1883, 25 pieds de façade sur la rue Chestnut [illegible] entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance à un et deux ans [illegible] spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, et toutes autres clauses usuelles de garantie. Les améliorations devant être assurées, les polices d'assurance transférées et les acquéreurs assumant les taxes de 1891 en sus du montant de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent du prix de la vente sera requis.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant la propriété premièrement décrite, M. W. H. Seymour, et pour la propriété deuxièmement décrite, M. James Fahey.

1er août—1 8 15 22 29—sept 5

AVIS AUX CREANCIERS

John H. Langmann vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,152—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John H. Langmann, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.

25 août—25 30—3 sept

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,658—Division B—Alcide Bourree vs ses créanciers—Ordre du Cour: Que la cession des biens du pétitionnaire Alcide Bourree soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant J. J. Bostic, notaire, en son bureau, No 226 Carondelet en cette ville, le SAMEDI, 5me jour de septembre 1891, à midi, de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 août 1891.
Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. HANKIN, Député Greffier.

22 août—27 au 5 sept

Succession de Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,558—Division A.—Attendu que Edgar B. Mayer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Levy, décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 août—9 14 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 13,307—Division B—C. A. Philippi & Co vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Il appert d'après le document No 33,036 et le témoignage dans cette affaire, que Charles A. Philippi est mort. Il est ordonné par la Cour que Charles Forman soit et est par le présent appointé syndic provisoire des insolvables en cette affaire et que les lettres lui soient délivrées après qu'il aura prêté serment et fourni un bon pour la somme de mille dollars, et qu'une réunion des créanciers des insolvables soit appelée pardevant James Fahey, notaire, le 15 me jour de septembre 1891, pour élire un syndic et fixer les conditions de la vente de la propriété.

Nouvelle-Orléans, 11 août 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
ALEX. LUMINAIS, député greffier.

13a ût—3f au 15sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,529—Division B.—Albert Hagur vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Albert Hagur soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Antoine Doriocourt, notaire en son bureau, No 18 rue Orléans, en cette ville, le JEUDI, 1er jour de septembre 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
ALEX LUMINAIS, Député-Greffier.

31 juil—3f au 1er sept

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,443—Division D—Edward Bonnet vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward Bonnet soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant T. Wharton Collens, notaire, en son bureau, dans la bâtisse Morris, le LUNDI, 17me jour d'août 1891, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mercer Patton, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1891.
Signé: THOS. C. W. ELLIS,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:
JAS. D. HANKIN, Député-Greffier.

15juil—3 au 18 août

Avis aux Créanciers

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur de la Circulation (Comptroller of the Currency.)

Washington, D. C., 9 juin 1887.

AVIS.

Aux créanciers de la "New Orleans National Banking Association of New Orleans, La.", insolvable.

Un dividende de 2 pour cent, faisant en tout 62 pour cent, a été déclaré en faveur des créanciers de cette association, le 9 juin 1885. La seule valeur qui restait alors et dont on pouvait attendre un dividende futur, consistait en une réclamation contre E. D. LeBreton, fondé de pouvoirs (assignee) de N. S. Williams, pour $20,000 83. Une action en recouvrement a été instituée à la Cour de Circuit et le tribunal s'est prononcé contre l'association. Appel ayant été interjeté à la Cour Suprême des Etats-Unis, le jugement de la cour inférieure a été maintenu. Il ne sera donc pas payé de nouveau dividende aux créanciers de l'Association dont les affaires vont maintenant être liquidées finalement.

Les créanciers dont les noms suivent n'ont pas reçu tous les dividendes relevant de leurs réclamations et devront se mettre en rapport directement avec ce bureau.

W. L. TRENHOLM,
Contrôleur de la circulation,
Comptroller of the Currency

M. Aronstein,	A. M. Agelasto,
F. Alpuente,	A. Alcalde,
Joseph Batt,	Joseph Brugere,
A. Baviot & Co.,	Dr. J. Bordue
W. H. Bell,	W. H. Bell, adm. alst
L. Benjamin & Co.,	A. Bercault & Co.
Lou Bailles,	Bercier & De Baset,
L. Beboist,	F. Belden,
J. Brandon	E. Breen,
J. F. La thelmay,	Louis Baner,
Bergin & Bro.,	R. Beltran,
C. Barbe,	B. E. Barlede,
J. A. Blaffer & Co	W. Alexandre Besse,
Jean Ballenne	J. A. Borduas,
Samuel Landers,	Gomagerie & Lamber
James D. Coleman,	F. Calloway, agent.
Amadie Couturie,	P. Caro
Lucy Curtis,	François Carrere,
Crecle Fire Co. No. 7,	Cassidy & Miller
P. Casse, agent,	F. Chase,
Eugene Couran,	N. Connell,
J. Cassard,	L. Charrot,
J. H. Culpot	Hernan Curtins,
Louis Chaulan,	Jean Crickard,
Etienne Dutan,	Dubois & Lamaisre,
Mme Louis Do Galle	P. Duchamps,
T. H. Dunbar,	A. Doussette,
P. Dejan	J. C. Denis,
Arthur Denis,	De Guises Hart & Co.
Dominique Doux,	George Dogan,
O. Drodet,	G. M. Doll,
A. Dumestre	M. T. Ducros
Devaller & Co,	A. De Sainte Gême,
S. Escoffier,	Mandel Elliott,
Percival Forgey,	Florian Flange,
F. B. Fleitas,	Foley, Conger & Co.,
J. A. Fernandez,	Franck,
Fritz & Branden,	Charles Fitz,
J. B. Frank,	M. Faller,
Gustave Forate,	E. C. Fasnaer,
Ferber & Gonsenheim,	G. R. Flasier,
Mme Gust. Fonrnace,	Joseph Gungelheimer
Joseph Gateinger,	Generelly & Alex,
T. Generelly	A. Grouchy,
Léodore Gerand	Fred Goet
Goldenbow & Kelly,	Mme Arseie Gueraad
G. H. Gardner & Co.,	Howard Gorman,
S. Guinault	J. Garidel
E. J. Hamilton,	Herman & Vignes,
J. M. Hemans & Co.,	George Howe M. D.,
Mme Anna Hill,	B. Herro,
U. C. Holte,	Mme Henry Hébert,
Mary Israel,	Isaace Aycock & Co,
Johnson & Manson,	O. B. Johnson,
Jeanneaud & Co.	J. M. Justiniani,
B. Jahreus	F. Jaufreid,
Harriet Johnson,	Emile Kerr,
C. W. Kulfender,	Kepfig & Co.
Dr E. Kunselaane,	Anatole Lecomte,
Joseph Larrien,	B. Lapines,
M. Lamason,	K. Layniason,
S. L'Hote & Co,	La Bquit. Life Ins.
Edward Liachy	Lang & Bernheimer
Labouisse & Lock'e,	Mme J. B. Lagrete Sue
T. Lafon,	La Ice Manufact. Co.
G. A. Lasson,	Peter Lamts,
M. Montense & Co,	Charles Manson,
A. J. Montein,	J. Mandin,
M. Mann,	B. Mungeare, agent,
P. Macon,	C. M. Mangin,
J. O. Morrose, curator,	Marguan & Laborde,
Chas Mession, Succ. de	J. Massand,
Philip McCabe,	T. Marena,
Lucien Malie,	Orville Marigny,
A. May,	V. Maignan,
Dr A. Mercier,	H. Marks,
Michael Modlouy,	Bredlie Nivette,
Norton & Bell,	Frank Oberham
A. Olivier & Co,	H. D. Ogden
S. Pablo	S. P. [illegible] executeur
Mme Anna Purigna,	[illegible]
A. Petit,	[illegible] & Beekham,
H. Pedarre,	[illegible] Swanson & Co,
A. Pallacia,	S. B. Packard,
P. Pena	B. Piffet,
[illegible]	Planters Cotton Press
[illegible] & Co.	R. Rebasse,
Strauss,	J. Revere,
J. E. Sarrazin	Mme Anna Serve,
G. Schmidt,	William Swann,
Strauss,	Southern Rassie Culture Assn.
B. Smith,	Swarbacker & Dryer,
M. Boot,	H. F. Stemhon,
Smith & Co.	Schneider & Zuberbier,
F. Sancho,	S. Stern, J. Siegfried & Co,
D. H. Symart,	S. Sunbury
J. B. Saniart Schulten,	J. J. Stewart,
David Stewart,	F. Seeblet,
Mme M. Y.	O. B. Singleton,
S. F. Schmitt,	Alfred Shaw
H. N. Sevin,	F. Sumworth
Nicholas Th	E. A. Tomyhon,
A. Tessot,	M. M. Todd & Co
Samuel M. Todd,	E. A. Tyler,
W. Van Benthuysen,	M. A. Vogel,
E. Vorstay,	Jas A. Vignaud
Philip Valleres	François Vonis,
Paine Wagner,	Adolp Wells,
Wm. Wass, Succ. de	L. A. Wills,
Wilkerson & Mosely	James Wilson,
B. Wagner,	E. K. W. &
R. Zell & Co.	M. A. Ebrits &

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
59 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt de L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Rampart.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynès et Dauphine.